

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIS
SUR LE DROIT DE LA MER

La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à New York du 9 mars au 24 avril 1981, et à Genève du 3 au 28 août 1981. L'objectif qui consistait à mettre fin aux négociations et à formuler un texte définitif n'a pu être atteint principalement à cause de la décision de la nouvelle administration américaine d'entreprendre une révision complète du projet de convention et, entretemps, de ne pas poursuivre les négociations sur les questions en suspens. Cette décision, annoncée quelques jours seulement avant le début de la dixième session, a sérieusement affecté le processus de négociations et a jeté un doute sur l'avenir de la Conférence dans son ensemble.

Au début de la dixième session, la Conférence a dû procéder à l'élection d'un nouveau président suite au décès, en décembre 1980, de l'Ambassadeur Shirley Amerasinghe qui avait présidé aux destinées de la Conférence depuis ses débuts, en 1972. Après une semaine de débats, l'Ambassadeur de Singapour, M. Tommy Koh, a été élu à ce poste. Dans les semaines qui ont suivies, il s'est montré à la hauteur de la confiance que la conférence dans son ensemble avait mise en lui.

Malgré ces difficultés la dixième session a été en mesure d'accomplir un travail utile. La principale réalisation a été, sans aucun doute, l'accord sur la formulation des articles concernant la délimitation des frontières maritimes entre Etats. Cette question épineuse faisait l'objet de négociations entre deux groupes d'intérêts depuis plus de six ans et semblait insoluble. Un groupe d'Etats favorisait le principe de l'équidistance tandis que l'autre favorisait les "principes équitables" comme base de règlement des conflits portant sur la délimitation. L'accord des deux groupes sur une formule de compromis résulte en grande partie des efforts du Président Koh qui a proposé cette formule dans les derniers jours de la session suite à d'intensives négociations. Une autre réalisation d'importance fut le choix de la Jamaïque en tant que siège de la future Autorité internationale des Fonds marins et de la ville de Hambourg (RFA) en tant que siège du Tribunal international du Droit de la Mer.

Les discussions se sont poursuivies sur la question de la participation d'organisations internationales telles la CEE à la Convention, de même que sur la participation de mouvements de libération tel l'OLP. Le projet de résolution portant création d'une commission préparatoire visant à préparer l'entrée en vigueur du régime juridique qui régira l'exploitation des fonds marins à également été l'objet d'une révision détaillée. Quelques points de divergences demeurent toutefois sur ces questions.